



## **Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 14 septembre 2018

**3<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2018-8-3-5**

**Service instructeur**

DIR - Direction des routes

**Service consulté**

Direction des Finances

Direction Europe, Attractivité et Aménagement

**POLITIQUE A08 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES  
LOCALES  
AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME 2018  
AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDES A L'AMENAGEMENT DES ROUTES  
DEPARTEMENTALES**

Résumé : Attribution de subventions aux collectivités dans le domaine de la voirie. Affectation d'un montant de 10 820 € pour 1 dossier au titre de l'Aménagement des Routes Départementales au bénéfice de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach. Cette subvention a fait l'objet d'un avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission réunie le 29 juin 2018.

Dans le cadre des programmes de subventions de la politique A08, l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de **10 820 €** est proposée pour le dossier relevant du dispositif d'aides à l'aménagement des routes départementales, tel que détaillé dans le tableau joint en annexe au présent rapport.

La Commission Routes, Voirie et Infrastructures chargée de l'examen de ce programme a émis un avis favorable pour la prise en compte de cette opération le 29 juin 2018.

La Communauté de Commune Pays Rhin-Brisach a transmis l'ordre de service de démarrage des travaux.

Au vu de ce qui précède, conformément au règlement financier départemental, je vous propose :

- d'accorder une subvention de **10 820 €** à la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, pour l'évacuation des eaux pluviales le long de la RD 9 (rue de la Forêt) à WIDENSOLEN, qui fera l'objet d'un versement unique en fin d'opération ;
- d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2018 de l'opération à hauteur d'un montant **10 820 €** sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;

et procéder au versement de la subvention suivant les dispositions en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT